

Sortie de Réunion CE du 24 Février 2016 information de Mr Olivier Mauricette Président Facilit'Rail International

La direction a reçu officiellement le lundi 22 février 2016 le courrier pour le choix de l'option 2 compter du 3 octobre 2016.

La décision d'Eurostar pour l'option 2 engendre des répercussions sur le volume des prestations à fournir au sein du CAV Nord.

Cette décision entraîne l'arrêt des services suivants au départ de notre centre à savoir :

- ✓ Gestion des livraisons externes pour les marchandises devant être chargées à bord (sauf la presse écrite pour les trains qui commencent leur service du jour à Paris, les chariots d'urgence et les produits de boulangerie).
- ✓ Production de plateaux repas BP/SP.
- ✓ Fourniture de prestation de lave-vaisselle.
- ✓ L'entreposage, le conditionnement et la préparation de l'avitaillement bar-buffet.
- ✓ Le 'top-up'.

dans un délai de quatre semaines la DRH Mme MORER Sophie fera le nécessaire pour lancer les informations et consultations réglementaires des membres du CE et CHSCT.

Le nombre de salariés touchés n'est pas connu à ce jour, mais lors de la prochaine réunion les élus auront toutes ses informations.

Pas d'externalisation prévue pour la production, la direction procédera à partir du mois d'octobre à des travaux d'amélioration à la production.

VOS ELUS